

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 BS 157** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ETABLISSEMENT D'OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES SUR LA PROPRIETE DU CHATEAU DE L'ENVIRONNEMENT

L'an deux mille dix-neuf et le 19 septembre 2019, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 12 septembre, se sont réunis à Reillanne dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 26 présents (18) ou représentés (8) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Valérie DELONNETTE, Gaëlle LETTERON, Mireille BOR, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Roselyne GIALGANETTI, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Bernard FRAYSSINET, André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Alain DEILLE, Pierre FISHER, Stéphane SAUVAGEON, Serge SARDELLA, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Madame Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE.

Madame Paule DAPRES à Dominique SANTONI.

Madame Sabine GATIN à Alain CAHOUR.

Madame Yolande PRIMO à Alain DEILLE.

Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON.

Monsieur Gérard MATHERON à Gisèle MAGNE.

Monsieur Philippe ROUX à Stéphane SAUVAGEON.

Monsieur Paul FABRE à Christian CHENEZ.

Etaient excusés :

Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME.

Monsieur Jacques DECUIGNIERES.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Madame Isabelle BAYONNETTE.

Madame Catherine SERRA.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.1 « Protéger et gérer la biodiversité »

Vu le projet de promesse d'obligation réelle environnementale en annexe rédigé conjointement entre le parc naturel régional du Luberon et la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant l'intérêt d'engager des mesures de gestions écologiques à long terme en faveur du patrimoine naturel de la propriété du Parc du château de l'environnement, dont le Parc naturel régional du Luberon assure la gestion en accord avec le classement au titre des Monuments historiques

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et accepte la Promesse d'obligation réelle environnementale sur 30 ans sur les parcelles distantes ci-dessous

60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Section cadastrale	Numéro parcellaire	Superficie (m ²)	Emprise compensation (m ²)
D	107	13760	13760
D	108	2020	2020
D	109	2390	2390
D	112	11070	11070
D	113	1175	1175
D	114	20820	20820
D	115	465	465
D	116	13260	13260
D	117	5560	5560
D	118	1090	1090
D	119	2255	2255
D	120	8240	8240
D	121	295	295
D	122	105	105
D	123	1940	1940
D	124	180	180
D	126	5755	5755
D	127	1065	1065
D	128	14730	14730
D	130	1980	1980
D	131	750	750
D	132	20240	20240
D	133	425	425
D	134	1360	1360
D	135	4230	4230
D	136	80	80
D	137	2600	2600
D	138	580	580

Section cadastrale	Numéro parcellaire	Superficie (m ²)	Emprise compensation (m ²)
D	139	1540	1540
D	140	2220	2220
D	143	5560	5560
D	149	64985	64985
D	150	1960	1960
D	151	3170	3170
D	152	5020	5020
D	153	8210	8210
D	154	2330	2330
D	155	3830	3830
D	156	7930	7930
D	315	1560	1560
D	316	35525	35525
D	667	14726	14726
D	669	1009	1009
D	670	513	513
D	731	3130	3130
D	788	106225	106225
D	789	189	189
D	790	32	32
D	791	1986	1986
D	792	28	28
D	793	56645	56645
D	794	10112	10112
D	795	775	775
D	796	6	6
Total		462910	462910

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

La Présidente,



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1